

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
Cours Massena - CS 82205
06605 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 22 février 2021

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
25	22	3

N° de la séance : 01

Objet de la délibération : Service des Assemblées - Motion des Maires de la casa concernant les mesures renforcées de lutte contre l'épidémie de covid 19 dans les Alpes-Maritimes

- Original
 - Expédition certifiée conforme à l'original
- Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : BC.2021.023

Date de la convocation :
Le 16/02/2021

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du **- 3 MARS 2021**

de la réception s/Préfecture
en date du **- 3 MARS 2021**

Pour le Président,
La directrice des Affaires Générales, du
Juridique et du Contentieux

Laurence MALHERBE

L'an deux mil vingt et un et le 22 février à 15h, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L. 5211-1, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Espaces du Fort carré, avenue du 11 novembre à Antibes, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan Les Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Marc MALFATTO, Dominique TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, Georges TOSSAN, Alexis ARGENTI

ABSENTS :

François WYSZKOWSKI, Richard THIERY, René TRASTOUR

Monsieur LEONETTI,

Les Maires de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis réunis ce lundi 22 février 2021 en Bureau Communautaire ont pris connaissance des mesures renforcées de lutte contre l'épidémie de Covid 19 pour les Alpes-Maritimes, annoncées ce jour par Monsieur Le Préfet.

Sur la forme, les mesures envisagées ont fait plus l'objet d'une information que d'une réelle concertation auprès des Maires du Département, et comme lors de la mise en place du couvre-feu à 18 heures qui s'est avéré inefficace dans les Alpes Maritimes, force est de constater que cette fois encore nous n'avons pas été entendus.

Autant nous partageons les mesures annoncées concernant la limitation des jauges dans les grandes surfaces, ainsi que les mesures de respect des gestes barrières et les contrôles aux frontières, en particulier à l'aéroport qui auraient déjà dû être mises en place, autant nous désapprouvons les mesures de confinement annoncées les deux prochains week-ends, dont l'impact sanitaire sera limité alors qu'elles pénaliseront gravement les activités familiales, sociales et économiques.

Conscient que la meilleure solution pour sortir de la crise sanitaire est la vaccination, l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis demandent également que l'augmentation du nombre de doses de vaccins de 4 000 unités, telle qu'annoncée par le Ministre de la Santé, devienne une dotation hebdomadaire supplémentaire pérenne, de façon à rattraper le retard pris les semaines passées face à la pénurie et à ramener à moyen terme une situation sanitaire stable.

Considérant que le confinement le week-end dans toutes les communes de l'unité urbaine de NICE va entraîner des difficultés pour de nombreuses familles de notre territoire et que par ailleurs cette mesure s'avère très aléatoire sur le plan de son efficacité sanitaire,

Les Maires de la CASA demandent que les nouvelles mesures décidées par Monsieur Le Préfet soient assouplies et adaptées pour le territoire de la CASA, afin que les sorties familiales soient autorisées jusqu'à 3 heures au lieu d'une heure comme prévu, dans tous les espaces naturels, les parcs, jardins et le littoral dans des conditions sanitaires strictes.

Nous demandons également que le taux d'incidence, ainsi que le pourcentage de positivité de l'ensemble du territoire du département des Alpes-Maritimes et de chaque agglomération, nous soient communiqués de façon hebdomadaire, afin d'être en mesure de juger objectivement de l'évolution de la situation sanitaire de chaque territoire dans les Alpes Maritimes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADOPTE la motion.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 22 février 2021
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 22/02/2021
Numéro : BC_2021_023
Nature : DE - Deliberations
Objet : Motion des Maires de la casa concernant les mesures renforcées de lutte contre l'épidémie de covid 19 dans les Alpes-Maritimes
Matière : 9.4 - Voeux et motions

Interlocuteur
Nom : LE GRATIET Véronique

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : 8ZAZ7ON

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 03/03/2021
Identifiant : 006-240600585-20210222-BC_2021_023-DE

Acte reçu

Date : 22/02/2021
Numéro interne : BC_2021_023
Code nature : 1
Code matière 1 : 9
Code matière 2 : 4
Objet : Motion des Maires de la casa concernant les mesures renforcées de lutte contre l'épidémie de covid 19 dans les Alpes-Maritimes
Classification utilisée : 29/08/2019
Document : 99_DE-006-240600585-20210222-BC_2021_023-DE-1-1_1.PDF

Annexes

Nombre : 0

N